

Strategic Goal #1: Migration of permanent and temporary residents that strengthens Canada's economy

Canada's Permanent Economic Residents Program has been facing mounting backlogs, increasingly slower application processing times, and permanent resident applicants whose skills did not necessarily align to the economic goals of the country. With a slow and outdated immigration system, Canada has been at a disadvantage in the international competition for economic immigrants and could not adequately respond to the economic needs of provinces, territories and other stakeholders, such as employers. As well, the immigration industry itself was fraught with suspect practices which undermined the economic goals of the programs and were harmful to immigrants interested in coming to Canada.

The first set of Ministerial Instructions (MIs) in 2008 marked an initial turning point in making necessary change. Subsequent MIs have guided further change. Through the most recent set of MIs (12), by continuing to manage the intake of applications in the Federal Skilled Workers (FSW) Program, Canadian Experience Class, Federal Skilled Tradespersons Program, and reiterating pauses on the federal immigrant investor program and the federal entrepreneur program (both terminated through the Economic Action Plan 2014), Citizenship and Immigration Canada (CIC) is renewing its economic immigration programs suite. Unlike past MIs, which were used to prevent the receipt of excess applications in light of large application backlogs, this recent set of MIs is designed to pre-position CIC with a managed inventory of applications for 2015 as CIC prepares to launch the new Express Entry system in 2015.

Immigration renewal was designed to bring about the following results:

- an immigration system that is efficient, flexible and equitable, and is resistant to abuse and fraud;
- an immigration system that reflects effective and shared goals and objectives with federal, provincial, and territorial partners and other stakeholders including employers; and
- an immigration system that effectively competes on the international scene to attract the best and brightest immigrants who respond to the short and long term needs of Canada's labour market.

The government has made it clear that Canada will make economic and labour force needs the central goal of immigration efforts in the future. To this end, efforts are underway at CIC to build a robust and responsive suite of economic immigration programs by increasing the proportion of immigration coming from economic programs toward 70%, compared to the average 60% before 2010. Since 2010, CIC has focused on reducing key backlogs to make this goal achievable and sustainable in the long-term.

Permanent Economic Residents Programs

Since 2010, CIC has focused renewal efforts to make programs more flexible and efficient, generate economic benefits for provinces, territories and employers and meet labour market needs.

Significant operational gains have been made over the last four years in terms of reducing backlogs. Since 2010, FSW backlogs have declined from a high of 508,000 in 2010 to 49,000 by the end of 2013. Since launching the first set of MIs in 2008, CIC has cut the inventory of FSW applications by 92% as of the end of December 2013. Furthermore, by the end of 2014, processing times for FSW applications, which once stood at five years in 2008, are expected to be significantly reduced. As a result, the Department will be in a position to process more rapidly as of the end of 2014. These backlog reduction measures will support the transition to the Express Entry application management system that will prevent the build-up of new application backlogs and achieve efficiencies in immigration program management, including faster processing times.

In November 2011, CIC created a new eligibility stream for international students pursuing doctoral studies at a provincially or territorially recognized degree-granting institution in Canada (or recently graduated from a Canadian doctoral program); these students may now be eligible to apply for permanent residence under the FSW Program.

In February 2012, CIC and participating provinces and territories launched the FSW Backlog Reduction Pilot where FSW applicants with work experience required by provinces and territories were redirected to participating provinces for possible nomination under Provincial Nominee Programs. A more significant measure was introduced in Canada's Economic Action Plan 2012 that placed a pause on FSW applications and terminated and refunded around 98,000 FSW Program applications (approximately 280,000 persons) received before February 27, 2008. The pause, which remained in place until May 2013, allowed CIC to continue efforts towards backlog reduction and introduce program changes that now emphasize the importance of younger immigrants with Canadian work experience and applicants who meet a minimum threshold of official language skills and whose foreign educational credentials have been assessed for Canadian equivalency. This updated Program selects high-skilled immigrants based on their potential to become economically established in Canada.

CIC also made improvements to the work experience requirements for the Canadian Experience Class Program. Reducing the work experience requirements from 24 months to 12 months gives temporary foreign workers and international student graduates with Canadian work experience greater flexibility to stay in Canada permanently, providing a more seamless social and economic transition to Canada.

In order to better support economic outcomes of the Provincial Nominee Program, in July 2012 a new language requirement was put in place for provincial nominee applicants in semi and low skilled professions. These applicants must now undergo mandatory language testing and achieve basic proficiency in English and/or French comprehension—speaking, reading and writing.

The Department also launched two new programs. A new Federal Skilled Tradespersons Program was launched January 2, 2013 to bring in highly skilled immigrants with practical non-

academic credentials, to address the growing demand in Canada's labour market where there are not enough Canadians to fill the jobs such as in the construction industry. A new Start Up Visa Program was also launched April 1, 2013—the first of its kind in the world—to link promising entrepreneurs with the country's private sector organizations to build new companies in Canada.

Renewal continues in 2014-2015 with the final publication of regulatory amendments for the FSW, Canadian Experience Class and Federal Skilled Tradespersons programs; further amendments to the *Immigration and Refugee Protection Act*; continued use of Ministerial Instructions to manage application intake; advancing work on the Venture Capital (Investor) Pilot; and engaging in consultations for a business skills pilot. Work continues to ensure that permanent economic immigrants contribute to labour market growth and strengthen the economy by targeting skills Canadian employers need and admitting qualified individuals more quickly. Focused and effective business immigrant pilot programs will attract experienced business people and raise investment capital that is of maximum benefit to Canada's economy.

Objectif stratégique n° 1 : Mouvement migratoire de résidents permanents et temporaires qui renforce l'économie canadienne

Le Programme des résidents permanents profitables à l'économie du Canada cumule des arriérés croissants, accuse des délais de traitement des demandes de plus en plus longs et accepte des demandeurs de la résidence permanente dont les compétences ne correspondent pas nécessairement aux objectifs économiques du pays. Pourvu d'un système d'immigration lent et désuet, le Canada est désavantagé au chapitre de la concurrence internationale visant à attirer des immigrants de la composante économique, ce qui l'empêche de répondre adéquatement aux besoins économiques des provinces, des territoires et des autres intervenants telles que les employeurs. En outre, l'industrie de l'immigration elle-même est minée par des pratiques douteuses qui compromettent l'atteinte des objectifs économiques des programmes et nuisent aux immigrants qui souhaitent venir au Canada.

La première série d'instructions ministérielles (IM) publiée en 2008 fut un point tournant, car elle a donné le coup d'envoi à la réalisation des changements qui s'imposaient. Les IM diffusées par la suite ont elles aussi donné lieu à d'autres changements. Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) s'affaire actuellement à renouveler ses divers programmes d'immigration économique par le truchement de sa plus récente série d'IM (12), en continuant à gérer la réception des nouvelles demandes présentées au titre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (TQF), de la catégorie de l'expérience canadienne et du Programme des travailleurs de métiers spécialisés, ainsi qu'en réitérant la suspension temporaire de l'acceptation des nouvelles demandes présentées au titre du programme d'immigration des investisseurs fédéral et du programme fédéral des entrepreneurs (ces deux derniers programmes ont été abolis dans le cadre du Plan d'action économique de 2014). Contrairement aux IM précédentes, qui visaient à prévenir la réception d'un nombre excessif de demandes étant donné les importants arriérés déjà accumulés, les plus récentes IM ont été conçues pour faire en sorte que CIC ait un volume gérable de demandes en 2015, à l'heure où le Ministère se prépare à lancer son nouveau système Entrée express.

Le renouvellement du système d'immigration a été conçu afin d'entraîner les résultats suivants :

- un système d'immigration efficace, souple et équitable qui est réfractaire à l'abus et à la fraude;
- un système d'immigration qui reflète les objectifs et les buts concrets communs des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux et des autres intervenants, y compris les employeurs; et
- un système d'immigration capable de livrer une concurrence efficace sur la scène internationale en vue d'attirer des immigrants parmi les meilleurs et les plus brillants qui répondent aux besoins à court et à long terme du marché du travail canadien.

Le gouvernement a clairement indiqué que la satisfaction des besoins en matière d'économie et de main-d'œuvre constitue le point central de ses futurs efforts d'immigration. À cette fin, CIC a déjà commencé à établir un ensemble étoffé et judicieux de programmes d'immigration

économique dans le but de faire passer la proportion d'immigrants issus des programmes de la composante économique de 60 % (la moyenne avant 2010) à 70 %. D'ailleurs, depuis 2010, CIC cible ses efforts sur la réduction des arriérés afin que cet objectif soit réalisable et durable à long terme.

Programme des résidents permanents profitables à l'économie

Depuis 2010, CIC axe ses efforts de renouvellement du système d'immigration sur l'accroissement de la souplesse et de l'efficacité des programmes, la production d'avantages économiques pour les provinces, les territoires et les employeurs, ainsi que la satisfaction des besoins du marché du travail.

Au chapitre de la réduction des arriérés, d'importants gains opérationnels ont été réalisés au cours des quatre dernières années. Depuis 2010, l'arriéré des demandes présentées au titre du Programme des TQF est passé d'un sommet de 508 000 atteint en 2010 à 49 000 à la fin de 2013. De la publication des premières IM en 2008 à la fin de décembre 2013, CIC a réduit de 92% le volume de demandes en attente au titre du Programme des TQF. Par ailleurs, on s'attend à constater, d'ici la fin de 2014, une réduction significative des délais de traitement de ces demandes, qui étaient de cinq ans en 2008. Ainsi, le Ministère sera en mesure de traiter plus rapidement les demandes dès la fin de 2014. Ces mesures de réduction des arriérés favoriseront la transition au système de gestion des demandes Entrée express, qui préviendra l'accumulation de nouveaux arriérés et permettra de réaliser des gains d'efficacité dans la gestion des programmes d'immigration, y compris des délais de traitement plus courts.

En novembre 2011, CIC a créé un nouveau volet d'admissibilité ciblant les étudiants étrangers qui font des études de doctorat au sein d'un établissement d'enseignement provincial ou territorial reconnu conférant des grades universitaires (ou qui ont récemment obtenu un doctorat à l'issue d'un programme d'études canadien). Ces étudiants peuvent maintenant présenter une demande de résidence permanente au titre du Programme des TQF.

En février 2012, CIC et les provinces et territoires participants ont mis de l'avant le Projet pilote de réduction de l'arriéré des demandes de TQF, en vertu duquel les personnes qui ont présenté une demande au titre du Programme des TQF et qui possèdent l'expérience de travail recherchée par les provinces et les territoires ont été aiguillées vers les provinces participantes en vue d'une éventuelle désignation aux termes du Programme des candidats des provinces. Dans le cadre du Plan d'action économique de 2012, une mesure encore plus importante a été mise en place, qui prévoyait la suspension temporaire des nouvelles demandes de travailleurs qualifiés, ainsi que l'interruption de l'étude et le remboursement de près de 98 000 demandes (ce qui représente environ 280 000 personnes) présentées au titre du Programme des TQF avant le 27 février 2008. Demeurée en vigueur jusqu'en mai 2013, cette suspension a permis à CIC de poursuivre ses efforts de réduction de l'arriéré et de modifier le Programme afin de mettre l'accent sur l'importance des immigrants plus jeunes ayant de l'expérience de travail au Canada et des demandeurs qui respectent un seuil minimal de compétence en matière de langues officielles et dont les titres de compétence étrangers ont été évalués aux fins d'équivalence canadienne. Ainsi, ce Programme, étant mis à jour, permettra de sélectionner désormais des immigrants hautement qualifiés en fonction de leur capacité à réussir leur établissement économique au Canada.

Par ailleurs, CIC a apporté des améliorations aux exigences d'expérience de travail de la catégorie de l'expérience canadienne. La réduction de vingt-quatre à douze mois de l'expérience de travail exigée permet aux travailleurs étrangers temporaires et aux diplômés internationaux qui ont de l'expérience de travail au Canada de bénéficier d'une plus grande latitude en vue de leur résidence permanente au Canada, ce qui facilite leur transition sociale et économique au Canada.

À l'appui de l'optimisation des résultats économiques du Programme des candidats des provinces, une nouvelle exigence linguistique a été mise en œuvre, en juillet 2012, pour les candidats des provinces exerçant des professions peu spécialisées ou semi-spécialisées. En effet, ces demandeurs doivent désormais passer un examen linguistique et atteindre les seuils minimums de compréhension, de lecture, d'élocution et de rédaction du français ou de l'anglais.

Le Ministère a en outre mis de l'avant deux nouveaux programmes. Lancé le 2 janvier 2013, le Programme des travailleurs de métiers spécialisés admet des immigrants hautement qualifiés ayant des titres de compétence pratique non théorique afin de répondre à la demande croissante des secteurs du marché du travail du Canada au sein desquels les Canadiens ne suffisent pas à combler tous les postes disponibles, tels que l'industrie de la construction. Premier en son genre au monde, le nouveau Programme pilote de visa pour démarrage d'entreprise a été mis en œuvre le 1^{er} avril 2013 dans le but de mettre en relation des entrepreneurs prometteurs et des organisations du secteur privé du Canada en vue de la création de nouvelles entreprises au pays.

En 2014-2015, le renouvellement du système d'immigration se poursuit avec la publication de la version définitive des modifications réglementaires apportées au Programme des TQF, à la catégorie de l'expérience canadienne et au Programme des travailleurs de métiers spécialisés; des changements additionnels apportés à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés; l'application continue des IM aux fins de gestion de la réception des nouvelles demandes; la poursuite des travaux relatifs au projet pilote de fonds de capital de risque pour les investisseurs immigrants; et la tenue de consultations relatives à un projet pilote axé sur les compétences en affaires. Nous continuerons également nos activités visant à faire en sorte que les résidents permanents profitables à l'économie contribuent à la croissance du marché du travail et au renforcement de l'économie en ciblant les compétences dont les employeurs canadiens ont besoin et en acceptant plus rapidement les immigrants qualifiés. Enfin, la mise en œuvre des programmes pilotes d'immigration de gens d'affaires mieux ciblés et plus efficaces attireront des gens d'affaires chevronnés et des investissements de capitaux qui procureront des avantages optimaux à l'économie canadienne.